

ACCUEIL / IDÉES / HISTOIRE

LAÏCITÉ

Qui est la Libre-Pensée, cette association qui demande le déboulonnage des signes religieux de l'espace public ?

Vierge de l'île de Ré, saint Michel des Sables-d'Olonne... Derrière les dernières affaires de déboulonnages de statues religieuses, on trouve le courant anticlérical de la Libre-Pensée, apparu en France autour de 1848. Pourquoi un tel acharnement ? Pour comprendre, revenons à l'Histoire.

Par **Sixtine Chartier**

Publié le 19/01/2023 à 14h06, mis à jour le 19/01/2023 à 14h06 • 🕒 Lecture 8 min.



Le 1er juillet 2022, autour de la statue de Saint-Michel devant l'église Saint-Michel des Sables-d'Olonne, des partisans d'Éric Zemmour sont venus contester la décision du tribunal administratif de Nantes qui a ordonné son retrait. • FREDERIC PETRY / HANS LUCAS VIA AFP

La justice a une nouvelle fois tranché : la commune de La Flotte-en-Ré a six mois pour procéder au déboulonnage de sa statue de la Vierge. Tel est le verdict de la cour administrative d'appel de Bordeaux, dans son arrêt du 12 janvier 2023, confirmant la décision

du tribunal en première instance. La statue avait été érigée en 1955, à la demande d'une famille, en remerciement pour le retour de leur fils sain et sauf après la guerre. Initialement exposée dans un lieu privé, elle avait été ensuite donnée à la commune, qui l'a installée dans les années 1980 sur l'emplacement d'un carrefour, qui, en 2006 est devenu propriété de cette dernière.

A lire aussi : À l'heure où l'on déboulonne les statues, faut-il encore des saints ?

Percutée par un automobiliste en 2020, la statue était sérieusement endommagée. La commune décide alors de la faire reconstruire à l'identique, au même endroit. C'est alors que l'association de la Libre-Pensée de Charente-Maritime intervient pour contester devant les tribunaux cette reconstruction d'un symbole religieux sur un terrain public, ce qui est manifestement contraire à la loi de 1905 car « *la Vierge Marie (...) présente par elle-même un caractère religieux* », affirme la cour.

Un chapelet de polémiques laïques

De ce genre d'imbroglie juridique autour de la loi de séparation des Églises et de l'État, la Fédération nationale de la libre-pensée et ses antennes départementales se sont fait une spécialité. En 2018, la Libre-Pensée de Vendée demande ainsi le retrait d'une statue de saint Michel installée par la commune des Sables-d'Olonne sur l'espace public, qu'elle obtient en 2022 après la décision de la cour administrative d'appel de Nantes (le maire a annoncé ensuite saisir le Conseil d'État en dernier recours).

Toujours en 2018, ce sont deux statues qui font l'objet d'une polémique à Cogolin (Var) et doivent finalement être retirées sur décision de justice. Les affaires du même acabit s'égrainent : un calvaire à Plorec-sur-Arguenon (Côtes-d'Armor, 2020), à Cré-sur-Loir (Sarthe, 2020), une Vierge à Publier (Haute-Savoie, 2011-2017), une

statue de Jean Paul II à Ploërmel (2010-2018), une crèche en chocolat à Angoulême (2016)... sans compter les annuelles controverses autour de crèche plus classiques, installées dans des bâtiments publics.

A lire aussi : Ploërmel : Saga pour une statue

À chaque fois, c'est une antenne locale de la Fédération nationale de la libre-pensée (FNLP) qui lève l'affaire et se charge de la porter devant les tribunaux, souvent à raison d'un point de vue strictement juridique... Des illégalités parfois évidentes, parfois un peu plus retorses comme dans l'affaire de La Flotte-en-Ré.

« À bas la calotte ! »

Pour comprendre cet acharnement, il faut revenir aux origines de ce mouvement, encore imprégné par les luttes du XIXe siècle. Car ses militants empruntent encore volontiers à la rhétorique des premiers activistes de la laïcité, volontiers « bouffeurs de curés ». Leur slogan « Ni dieu ni maître, à bas la calotte et vive la Sociale ! » fleure encore les joutes de 1905 et la Commune de Paris de 1871 (la calotte désigne la coiffe portée par certains ecclésiastiques catholiques et par extension tout le clergé, la Sociale désigne quant à elle la « révolution sociale »).

Ils seraient aujourd'hui 4 000 adhérents, répartis sur tout le territoire national, selon le secrétaire général de la FNLP, Christian Eyschen, qui revendique environ une fédération par département. Adhérent depuis 1984, aujourd'hui retraité de l'administration de la Sécurité sociale, ce militant de la laïcité s'est d'abord engagé sur les questions scolaires, en défenseur de l'école publique contre l'enseignement catholique. Il se targue d'avoir un arrière-grand-père communard « *condamné à cinq ans de bagne après la Commune* ».

La base du combat de ceux qu'on appelle les libres-penseurs est donc « *la défense de la séparation des Églises et de l'État... et celle des Églises et de l'école publique* », selon les mots de Christian Eyschen, avec deux grandes lois pour référence : les lois scolaires de Jules Ferry et la loi de 1905 selon laquelle « *la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ». Dans cette loi, l'article 28 leur tient particulièrement à cœur. « *Il indique qu'à partir de la promulgation de la loi, le 1er janvier 1906, on n'a plus le droit d'ériger dans la sphère publique tout signe religieux, explique le libre-penseur. La sphère publique concerne les services publics et les institutions.* »

A lire aussi : Patrick Weil : « Sur la laïcité, nous avons oublié tout un pan de la loi de 1905 »

« *Nous ne sommes pas des adeptes de la cancel culture ou du wokisme, se défend Christian Eyschen. Nous ne voulons pas retirer tous les emblèmes religieux construits avant 1906. Nous disons juste qu'une limite a été placée avec la loi de 1905 et qu'à partir de cette date, on ne peut plus en ériger sur des emplacements publics.* » Un combat qu'il juge d'autant plus nécessaire qu'« *en ce moment, nous avons le sentiment qu'il y a une reconquête cléricale de l'espace public* ». Cette contre-attaque résulterait d'une radicalisation d'une frange catholique inquiète face à sa minorisation plus que jamais perceptible. « *Nous sommes pour la laïcisation des institutions et pas pour la laïcisation de la société* », se défend encore le libre-penseur.

« Arracher les citoyens français à la pratique religieuse »

Ce discours n'était pas tout à fait le même au XIXe siècle, période où les Français sont encore largement religieux. Tout commence en 1848, quand les premières sociétés de libre-pensée sont créées en France, vite freinées par les bouleversements que connaît la IIe République. « *Historiquement, le grand combat de la libre-pensée est d'arracher les citoyens français à la pratique religieuse, indique*

l'historienne Jacqueline Lalouette, spécialiste de la laïcité et de l'anticléricalisme au XIX^e siècle. *L'histoire de la libre-pensée commence autour de la vie privée des Français et notamment des obsèques.* » À cette époque, les enterrements civils étaient considérés comme ignominieux. « *On parlait d'“encrotter les morts”, d'“enterrements de chiens” et on rapporte des cas où des convois civils étaient visés par des jets de pierres* », raconte l'historienne.

A lire aussi : « J'irai prier sur vos tombes » : un prêtre sur les traces des communards oubliés

Ce combat-là se renouvelle sous la Commune de Paris, en 1871, qui décrète brièvement la séparation de l'Église et de l'État et laïcise les écoles de la capitale. « *Après la victoire définitive des républicains sur l'Ordre moral (1879), les sociétés de libre-pensée connaissent leur âge d'or,* indique Jacqueline Lalouette. *La plus prestigieuse d'entre elles compte dans ses rangs de grands noms des sciences, des lettres et de la politique, comme Marcelin Berthelot, Anatole France, Ferdinand Buisson, Marcel Sembat...* » Ces intellectuels œuvrent, avec d'autres mouvements, pour obtenir la séparation des Églises et de l'État. Si à l'origine de nombreux libres-penseurs sont déistes et spiritualistes, comme Victor Hugo ou Jules Simon, le courant athée et matérialiste s'accroît et devient dominant avec le temps.

A lire aussi : Raphaël Meyssan : la Commune gravée dans la peau

Mais les combats intellectuels des états-majors des grandes villes diffèrent de ceux des militants de la base. « *Dans les sociétés locales, on trouve majoritairement des paysans, des ouvriers, des instituteurs et des petits employés,* indique Jacqueline Lalouette. *Leurs adhérents devaient s'engager à ne pas se marier religieusement, à ne pas faire baptiser leurs enfants – d'où parfois des problèmes de couple ! – et à déposer un testament pour demander un enterrement civil.* »

25 000 adhérents à son apogée

La libre-pensée reste néanmoins plus marginale que la franc-maçonnerie, avec laquelle on la confond souvent, mais aussi infiniment plus populaire (par sa composition sociale). À son apogée, aux alentours de 1905, la première regroupe environ 25 000 adhérents, selon Jacqueline Lalouette, quand le seul Grand Orient de France, principale obédience maçonnique, en compte environ 70 000. Ces deux mouvements distincts partagent néanmoins aujourd'hui l'émission dominicale *Divers Aspects de la pensée contemporaine* sur France Culture.

Dans les années 1880, les libres-penseurs s'efforcent de faire ériger dans l'espace public de nouvelles statues à l'effigie de ceux qu'ils considèrent comme les martyrs de la libre-pensée, comme Étienne Dolet, imprimeur du XVI^e siècle pendu et brûlé à Paris, place Maubert, pour hérésie et athéisme, le chevalier de La Barre, condamné à mort pour blasphème au XVIII^e siècle, ou encore Michel Servet, supplicié à Genève, en 1553, sur ordre de Calvin. En parallèle, on peut noter des destructions de croix de mission ou de cimetière dans des zones où la libre-pensée était très implantée.

À partir de 1905, et avec le recul de la pratique religieuse, les premiers combats anticléricaux de la libre-pensée cèdent peu à peu la place à d'autres, comme l'antimilitarisme ou l'anticapitalisme. Aujourd'hui, ils se caractérisent par une vigilance juridique stricte autour de la laïcité. Les libres-penseurs se montrent attentifs à ce que les municipalités n'érigent plus de croix au centre des cimetières ou au sommet de leurs portails.

Des polémiques inutiles ?

Cette rectitude juridique peut sembler vaine, voire contre-productive dans un contexte où la séparation des Églises et de l'État ne souffre guère de remise en question, à commencer par

l'institution catholique. On leur reproche ainsi d'attiser des polémiques inutiles sur des cas marginaux, dont s'emparent les tenants de l'effondrement de la civilisation chrétienne pour remobiliser leurs rangs. L'émotion dans certains milieux catholiques autour de la statue de l'île de Ré en témoigne aujourd'hui. « *Faut-il se taire sur le respect de la loi pour ne pas alimenter de polémique ? Si vous cédez sur un cas limite, vous cédez sur tout* », rétorque le secrétaire général de la Fédération nationale de la libre-pensée Christian Eyschen.

On leur oppose aussi le caractère folklorique ou culturel des statues incriminées. « *Ce n'est pas du folklore*, répond Eyschen, catégorique. *C'est souvent un message politique. Par exemple, la messe de la Sainte-Geneviève, patronne des gendarmes, est perçue par certains d'entre eux comme une obligation. Où est la liberté de conscience ? C'est l'alliance du sabre et du goupillon. Si les gens veulent jouer du biniou et boire du chouchen, cela ne nous pose aucun problème !* »

Intransigeants face aux symboles catholiques, les libres-penseurs le sont-ils aussi au sujet des autres religions, et notamment de l'islam ? « *Toute religion est par nature antilaïque*, estime Christian Eyschen. *Car il y a une volonté d'endoctrinement à la base de toutes les religions. Quand il y a eu une construction de mosquée contraire à la loi de 1905, nous avons attaqué* (comme en 2004 à Tours, ndlr). *Mais malheureusement les problèmes se posent plus souvent avec l'Église catholique.* » Quoi qu'il en soit, ce sont très majoritairement les affaires mettant en cause des signes religieux catholiques qui suscitent la vigilance des libres-penseurs.

Faut-il y voir un atavisme lié à la longue lutte de la libre-pensée contre la religion catholique ? On peut en tout cas y déceler une attitude propre à un courant de la gauche, qui considère les musulmans comme des citoyens injustement opprimés, pour de multiples raisons, à commencer par des raisons économiques. Dans

cette logique, la loi du 24 août 2021, dite « séparatisme », est du point de vue des libres-penseurs une aberration, antilaïque et liberticide, notamment le fait que le préfet statue sur le caractère cultuel ou non d'une association.

Militants de la débaptisation

D'autres combats agitent aujourd'hui les libres-penseurs, comme l'abrogation du concordat d'Alsace-Moselle ou la « débaptisation ». Pour ce dernier, à force de recours juridiques, la Libre-Pensée a obtenu que les noms de ceux qui le demandent soient rayés des registres paroissiaux. Considérée comme un fait historique par l'Église catholique comme par les juridictions qui ont dû en juger pour l'instant, la mention du baptême ne peut pas être effacée purement et simplement.

Plus anecdotique, ces militants s'insurgent contre le récent classement aux monuments historiques de la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, un « *acte éminemment politique* », considéré comme « *le deuxième assassinat de la Commune de Paris* », peut-on lire sur le site de la FNLP.

A lire aussi : **Le Sacré-Cœur : lieu d'expiation des crimes de la Commune ?**

À côté de ces polémiques un brin désuètes mais tenaces, ils partagent les luttes d'autres mouvances de la gauche, comme le pacifisme, l'internationalisme et l'anticapitalisme, qui trouvent des relais dans les colonnes de l'organe de presse officiel de la Libre-Pensée, le journal *La Raison*. Sans jamais perdre de vue le combat laïque et l'Église catholique, dont la déroute en Europe est scrutée avec une certaine délectation.

[Laïcité](#)[Libre-pensée](#)[Loi 1905](#)[Statue](#)



Qui est la Libre-Pensée, cette association qui demande le déboulonnage des signes religieux de l'espace public ?

En Israël, la bataille pour la défense de la démocratie fait rage

Le Père Elias, curé dans les montagnes du Nord de l'Arménie

Arménie, plongée dans une guerre oubliée

« La persécution des chrétiens atteint des sommets depuis dix ans », selon l'ONG Portes ouvertes

Sœur André : les religieux vivent-ils plus longtemps que la moyenne ?

La réforme des retraites maintient les inégalités en France

[Voir plus d'articles →](#)

Christianisme



Condamnation de Tony Anatrella : « Entre soulagement et amertume »

La fraternité exigeante de Benoît XVI avec le protestantisme

« La persécution des chrétiens atteint des sommets depuis dix ans », selon l'ONG Portes ouvertes

Sœur André : les religieux vivent-ils plus longtemps que la moyenne ?

La tourmente sans fin de la communauté des Béatitudes

« Rien d'autre que la vérité » : que révèlent les mémoires du secrétaire personnel de Benoît XVI ?

Semaine de prière pour l'unité des chrétiens : le 11e Festival du beau célèbre la joie

[Voir plus d'articles →](#)

Idées



L'urgence, par défaut

Génération toctoc

Que reste-t-il ?

Un débat empoisonné

Thérèse de Lisieux et Charles Péguy : destins croisés, l'édition d'Aymeric Christensen sur RCF

Ça patine pas mal à Pantine !

L'avertissement brésilien

[Voir plus d'articles →](#)

Ma Vie



Martin Steffens : « La Bible, un texte à trous »

Sommes-nous plombés par les événements ?

« Éternelle Notre-Dame » : une expérience de réalité virtuelle convaincante au cœur de la cathédrale

Comment bien se préparer à communier ?

Sorties de films du 19 janvier 2023 : « Babylon », « Nos soleils », « Earwig », « Youssef Salem a du succès »

Quelle cure thermale après un cancer du sein ?

Du cirque et des tableaux, nos sorties culturelles de janvier 2023

[Voir plus d'articles →](#)